

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DDEEES 343 Subvention et convention avec l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2011 (6e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 29 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention à passer entre la Ville de Paris et l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords sont approuvés. M. le Maire de Paris est autorisé à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention de 17.500 euros est attribuée à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords située 99, rue de Rennes à Paris 6e (X08395 - 16528 - 2011_05587) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 44.544 euros.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 17.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 90, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55003) et suivant.